

États financiers de la

**FONDATION CANADIENNE POUR
L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE
SANTÉ**

**CANADIAN FOUNDATION FOR
HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Exercice clos le 31 décembre 2015



KPMG s.r.l.
Bureau 1800
150, rue Elgin
Ottawa, (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Copieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux fiduciaires de la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé/Canadian Foundation for Healthcare Improvement

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé/Canadian Foundation for Healthcare Improvement, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, les états des résultats, de l'évolution des apports reportés et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé/Canadian Foundation for Healthcare Improvement au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution des apports reportés et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 22 mars 2016

Ottawa, Canada

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

État de la situation financière

Au 31 décembre 2015, avec informations comparatives de 2014

	2015	2014
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 939 324 \$	1 536 873 \$
Apports à recevoir de co-commanditaires (note 6)	-	50 111
Débiteurs	381 212	493 652
Charges payées d'avance	120 032	102 417
Placements à court terme (note 2)	7 899 176	13 079 277
	10 339 744	15 262 330
Placements (note 2)	455 371	6 753 450
Avantages sociaux futurs (note 5)	618 497	670 205
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 3)	91 520	144 169
	11 505 132 \$	22 830 154 \$

Passif et apports reportés

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 033 068 \$	1 723 418 \$
Apports reportés de co-commanditaires (note 6)	-	70 019
Produits reportés	-	405 850
Tranche des obligations découlant des contrats de location-acquisition échéant à moins d'un an (note 7)	10 601	10 289
	1 043 669	2 209 576
Obligations découlant des contrats de location-acquisition (note 7)	-	10 599
Apports reportés (note 8)	10 461 463	20 609 979
	11 505 132 \$	22 830 154 \$

Engagements (note 13)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :

M^{me} R. Lynn Stevenson, président du Conseil des
fiduciaires

M. Tom Closson, président du Comité des finances et
de la vérification

M^{me} Maureen O'Neil, présidente, officier de
l'Ordre du Canada

M^{me} Nancy Quattrocchi, vice-présidente des services

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2015, avec informations comparatives de 2014

	2015	2014
Produits		
Revenus de soutien aux programmes	390 781 \$	721 262 \$
Revenus des co-commanditaires	–	27 000
Autres revenus	445 320	557 772
Amortissement des apports reportés afférents aux activités de l'exercice en cours	10 507 024	10 382 410
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels	78 647	108 076
	<u>11 421 772</u>	<u>11 796 520</u>
Charges		
Collaboration en matière d'innovation et d'amélioration	3 396 502	3 669 527
Mobilisation des patients à l'amélioration des services de santé	1 821 110	1 776 027
Éducation et formation	2 086 540	3 489 847
Évaluation et gestion du rendement	549 286	482 700
Collaboration sur les régions nordiques et éloignées	947 842	–
Développement des activités	–	365 724
Communications	1 486 398	1 157 640
Administration	1 045 045	821 364
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels	78 647	108 076
Frais de gestion des placements	36 826	69 272
Avantages sociaux futurs	(26 424)	(143 657)
	<u>11 421 772</u>	<u>11 796 520</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

État de l'évolution des apports reportés

Exercice clos le 31 décembre 2015, avec informations comparatives de 2014

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	20 609 979 \$	30 682 013 \$
Amortissement des apports reportés afférents aux activités de l'exercice en cours	(10 507 024)	(10 382 410)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels	(78 647)	(108 076)
Réévaluations et autres éléments relatifs aux avantages sociaux futurs	(78 132)	(60 001)
Revenu de placement - affecté	490 255	424 707
Variations de la provision pour l'irrécouvrabilité des placements (note 9)	25 032	29 584
Remboursement des fonds relativement au Concours de subventions ouvert des Instituts de recherche en santé du Canada	-	24 162
Solde à la fin de l'exercice	10 461 463 \$	20 609 979 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2015, avec informations comparatives de 2014

	2015	2014
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation :		
Excédent des produits sur les charges	-- \$	-- \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels	78 647	108 076
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels	(78 647)	(108 076)
Amortissement des apports reportés afférents aux activités de l'exercice en cours	(10 507 024)	(10 382 410)
Amortissement de l'avantage incitatif reporté à un bail	-	(7 527)
Variations de la provision pour l'irrécouvrabilité des placements	25 032	29 584
Revenu de placement - affectés	490 255	424 707
Variations de passif au titre des avantages sociaux futurs	(26 424)	(143 657)
Variations des éléments hors-caisse de l'exploitation :		
Diminution aux apports à recevoir de co-commanditaires	50 111	151 674
Diminution des débiteurs	112 440	536 886
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(17 615)	77 787
Diminution des créditeurs et charges à payer	(690 350)	(132 511)
Diminution des apports reportés de co-commanditaires	(70 019)	(316 347)
Augmentation (diminution) des produits reportés	(405 850)	353 333
	<u>(11 039 444)</u>	<u>(9 408 481)</u>
Activités d'investissement :		
Achat d'immobilisations corporelles et actifs incorporels	(25 998)	(109 216)
Remboursement des fonds relativement au Concours de subventions ouvert	-	24 162
	<u>(25 998)</u>	<u>(85 054)</u>
Activités de financement :		
Remboursement des obligations découlant des contrats de location - acquisition	(10 287)	(9 986)
Retraits tirés de placements	11 478 180	9 470 634
	<u>11 467 893</u>	<u>9 460 648</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	402 451	(32 887)
Encaisse, au début de l'exercice	1 536 873	1 569 760
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>1 939 324 \$</u>	<u>1 536 873 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE SANTÉ/ CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2015

La Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé (FCASS) a pour mandat d'accélérer l'amélioration et la transformation des services de santé pour les Canadiens et les Canadiennes. À cette fin, la FCASS collabore avec des gouvernements, des responsables des politiques et des dirigeants du système de santé pour traduire les données probantes et les pratiques novatrices en politiques, programmes et outils concrets, ainsi que pour développer les qualités de leadership. Depuis le 5 avril 2012, la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé (FCRSS) est connue sous le nom de Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé.

La FCASS est un organisme de bienfaisance et, à ce titre, est exempté de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)l) de la Loi. La FCASS a débuté ses activités au cours de l'exercice 1997 et elle est constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Depuis le 17 juin 2014, les statuts de la FCASS sont dressés en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Dans le budget fédéral de 1996, le gouvernement autorisait Santé Canada à verser 55 000 000 \$ à la FCASS (alors la FCRSS) sur une période de cinq ans. Aux termes de la même entente, le Conseil de recherches médicales (CRM) a convenu de verser à la FCASS une subvention de 10 000 000 \$, et le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), une subvention de 1 500 000 \$ au cours de cette même période de cinq ans. En 1999, le gouvernement fédéral a octroyé 35 000 000 \$ à la FCASS afin de soutenir sa participation aux Instituts de recherche en santé du Canada (ce partenariat donné lieu à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme Capacité et développement en recherche appliquée et évaluation, ou CADRE), ainsi qu'une somme additionnelle de 25 000 000 \$ afin d'appuyer la recherche en sciences infirmières sur une période de dix ans. En 2003, le gouvernement a fait un apport de 25 000 000 \$ à la FCRSS aux fins de la mise en œuvre du programme de Formation en utilisation de la recherche pour cadres qui exercent dans la santé (« FORCES ») sur une période de treize ans.

En 2009, la FCASS a signé avec Santé Canada un accord de financement, lequel remplace tous les accords précédents. Selon cet accord, la FCASS doit détenir tous ses placements dans un seul portefeuille de placements à revenu fixe. Cet accord lui permet aussi de présenter toutes ses activités sous un seul programme. La FCASS procède actuellement au transfert de ses placements pour répondre aux exigences de cet accord.

Le 16 mars 2016, la FCASS a signé avec Santé Canada un accord de financement pour un montant de 14 000 000 \$ afin de supporter les besoins de la FCASS jusqu'en mars 2017.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, dont les suivantes qui sont les plus importantes :

a) Mode de présentation

La FCASS applique la méthode du report pour les organismes sans but lucratif pour la comptabilisation des apports.

b) Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et actifs incorporels sont reportés et amortis à titre de produits au même taux que l'amortissement pour les immobilisations correspondantes.

La FCASS reçoit des contributions de tiers co-commanditaires pour financer des initiatives de recherche. Les produits des co-commanditaires sont reportés et amortis à titre de produits à mesure que les charges sont engagées.

L'affectation du revenu de placement gagné est limitée aux fins particulières de l'apport grevé d'affectations d'origine externe connexe. Le revenu de placement gagné est d'abord inscrit dans les apports reportés et est constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La FCASS a choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Environ 910 742 \$ (960 806 \$ en 2014) des placements de la FCASS sont évalués à la juste valeur déclarée par un gestionnaire de fonds. Ces placements ne sont pas facilement négociables et leur juste valeur représente la quote-part de la FCASS de la juste valeur des actifs nets sous-jacents du fonds commun à la fin de l'exercice. Leur valeur estimée est incertaine et peut donc différer de la valeur de réalisation des placements.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**
Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015

1. Principales conventions comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

Les achats et ventes de placements sont comptabilisés à la date de l'opération. Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

d) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels achetés sont inscrits au coût. Les réparations et les frais d'entretien sont passés en charge. Lorsque les immobilisations corporelles et les actifs incorporels ne contribuent plus à la capacité de la FCASS de fournir des services, leur valeur comptable est ramenée à leur valeur résiduelle.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**
Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Immobilisations corporelles et actifs incorporels (suite)

Les immobilisations corporelles et actifs incorporels sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile, comme suit :

Immobilisation	Durée de vie
Immobilisations corporelles :	
Équipement informatique	3 ans
Équipement téléphonique	4 ans
Mobilier et accessoires	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Actifs incorporels :	
Logiciels informatiques	3 ans

e) Contrats de location

Selon leur nature, les contrats de location sont classés comme des contrats de location-acquisition ou des contrats de location-exploitation. Les contrats de location-acquisition sont ceux qui transfèrent la presque totalité des avantages et des risques liés à la propriété au preneur. Les actifs acquis en vertu des contrats de location-acquisition sont amortis aux taux décrits à la note 1 d). Les obligations constatées au titre des contrats de location-acquisition sont réduites par la portion de capital des paiements de location. La portion des intérêts théoriques des paiements de location est passée en charges.

f) Opérations en devises

Les opérations en devises de la FCASS sont présentées selon la méthode temporelle. Au titre de cette méthode, les opérations sont d'abord inscrites au taux de change prévalant à la date de la transaction et sont converties ensuite au taux en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les gains et pertes découlant du rajustement sont inclus dans le revenu des placements réalisé dans l'état de l'évolution des apports reportés.

g) Avantages sociaux futurs

La FCASS offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Les prestations sont fondées sur le nombre d'années de service de l'employé et la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels qu'ils ont touchés.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**
Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015

1. Principales conventions comptables (suite)

g) Avantages sociaux futurs (suite)

La FCASS utilise la méthode de la constatation immédiate pour comptabiliser son régime de retraite. La FCASS comptabilise les obligations afférentes aux régimes d'avantages sociaux à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (laquelle tient compte des estimations de la direction utilisées à des fins de financement, de la croissance d'autres coûts, de l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date de mesure des actifs du régime, lesquels sont constatés à leur juste valeur, et de l'obligation au titre des prestations constituées coïncide avec la clôture de l'exercice de la FCASS. Aux fins de capitalisation, l'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite à prestations déterminées avait été effectuée en date du 1^{er} juin 2014. La prochaine évaluation actuarielle devra être effectuée en date du 1^{er} juin 2017.

Entre les évaluations actuarielles, la FCASS utilise la technique du report tous les trimestres pour faire l'estimation des obligations au titre des prestations constituées. La FCASS comptabilise les obligations au titre des prestations constituées moins la juste valeur des montants du régime, en tenant compte de toute provision pour moins-value dans l'état de la situation financière de fin d'exercice.

Le coût annuel des prestations est comptabilisé dans l'état des résultats et les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans l'état de l'évolution des apports reportés.

h) Ventilation des dépenses générales

La FCASS présente son état des résultats par fonction, sauf pour ce qui est de l'amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels, des frais de gestion des placements et des ajustements de juste valeur des avantages sociaux futurs.

La FCASS engage des dépenses générales qui se rapportent à l'administration de l'organisation et à chacune de ses fonctions, et qui comprennent les coûts associés aux locaux, au personnel, à la technologie de l'information, aux ressources humaines, ainsi que les frais financiers et juridiques.

La FCASS répartit les dépenses des fonctions de l'administration et des communications aux autres fonctions par employé. Ces taux d'utilisation servent à affecter toutes les dépenses générales à l'administration et à chacune de ses fonctions.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015

1. Principales conventions comptables (suite)

i) Utilisation des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'une révision annuelle et si des rajustements sont nécessaires, ceux-ci sont inscrits aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

Parmi les estimations importantes faites par la direction, mentionnons les hypothèses servant à déterminer les actifs et/ou les passifs au titre des avantages sociaux futurs.

2. Placements

31 décembre 2015	Juste valeur	Coût
Trésorerie et équivalents	1 224 \$	1 225 \$
Titres à revenu fixe	7 897 952	8 059 832
Titres de participation	455 371	271 882
	8 354 547	8 332 939
Moins : placements à court terme	(7 899 176)	(8 061 057)
	455 371 \$	271 882 \$

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015

2. Placements (suite)

31 décembre 2014	Juste valeur	Coût
Trésorerie et équivalents	2 029 308 \$	2 029 306 \$
Titres à revenu fixe	17 469 549	17 889 172
Titres de participation	333 870	198 024
	19 832 727	20 116 502
Moins : placements à court terme	(13 079 277)	(13 366 688)
	6 753 450 \$	6 749 814 \$

Les placements sont gérés à titre de fonds en gestion commune par des gestionnaires de placement professionnels sous la direction du Comité des placements relevant du Conseil des fiduciaires. Les placements se composent de ce qui suit :

a) Trésorerie et équivalents

La trésorerie et équivalents sont composés d'encaisse et de titres de créance qui portent intérêt à des taux variés et dont l'échéance initiale est de moins de 90 jours.

b) Titres à revenu fixe

Cette catégorie est composée principalement des obligations des gouvernements canadien, ainsi que des obligations commerciales ou des fonds qui se concentrent sur des titres à revenu fixe qui portent intérêts à des taux variés et dont les dates d'échéance varient également. Les titres à revenu fixe ont des taux d'intérêt effectifs qui varient entre 1,50 % et 5,16 % avec des dates d'échéance qui varient entre un mois et deux ans. La valeur de ces titres est assujettie aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change.

c) Titres de participation

Cette catégorie est composée principalement de titres de participation. Ces instruments financiers sont assujettis aux fluctuations des marchés et des taux de change.

Au 31 décembre 2015, 668 807 \$ (828 210 \$ en 2014) des placements de l'organisation étaient en dollars américains. De ce montant, une somme de 334 404 \$ (414 105 \$ en 2014) a été considérée irrécouvrable, telle qu'il est décrit à la note 9 des présents états financiers.

d) Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués d'espèces et de titres à revenu fixe échéant au cours de l'exercice suivant.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**
Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015

3. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

			2015	2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles :				
Équipement informatique	672 405 \$	642 750 \$	29 655 \$	24 316 \$
Équipement téléphonique	113 122	104 836	8 286	17 429
Mobilier et accessoires	340 184	328 866	11 318	16 259
Équipement acheté sous contrats de location-acquisition	99 530	88 803	10 727	21 454
Améliorations locatives	806 683	778 762	27 921	59 519
Actifs incorporels :				
Logiciels informatiques	393 702	390 089	3 613	5 192
	2 425 626 \$	2 334 106 \$	91 520 \$	144 169 \$

Au 31 décembre 2014, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles et des actifs incorporels se chiffraient respectivement à 2 399 630 \$ et à 2 255 461 \$.

4. Crédoeurs et charges à payer

À la fin de l'exercice, la FCASS n'avait aucune charge à payer ni somme à remettre à l'État, ce qui comprend les montants à payer au titre de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée et des cotisations sociales.

5. Avantages sociaux futurs

a) Actifs et obligations du régime de retraite

La FCASS administre le régime de retraite de la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario. La FCASS a fixé au 31 décembre la date d'évaluation de l'actif et des obligations du régime.

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite aux fins de capitalisation a été effectuée le 1^{er} juin 2014. La prochaine évaluation actuarielle à des fins de capitalisation devra être effectuée au 1^{er} juin 2017, conformément aux exigences de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario).

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015

5. Avantages sociaux futurs (suite)

a) Actifs et obligations du régime de retraite (suite)

Aux termes des règlements régissant les régimes de retraite de compétence provinciale, les régimes de retraite doivent satisfaire à certaines exigences de solvabilité, qui présument que les régimes sont liquidés à la date d'évaluation. L'évaluation actuarielle à des fins de capitalisation effectuée au 1^{er} juin 2014 fait état d'un excédent de 659 611 \$ et d'un excédent à long terme de 442 746 \$, selon les hypothèses économiques applicables au 1^{er} juin 2014.

La FCASS examine le rendement du régime trimestriellement afin de déterminer si des paiements supplémentaires devraient être versés au régime. Au cours de l'exercice 2015, la FCASS n'a eu à verser aucune cotisation supplémentaire (Néant \$ en 2014).

Le rapprochement entre l'état de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées et le montant constaté dans les états financiers est le suivant :

	2015	2014
Juste valeur des actifs du régime	9 871 584 \$	8 902 410 \$
Moins : obligations au titre des prestations constituées	9 253 087	8 232 205
Actif au titre des avantages sociaux futurs	618 497 \$	670 205 \$

b) Actifs du régime de retraite

	2015	2014
Juste valeur des actifs du régime, au début de l'exercice	8 902 410 \$	7 654 738 \$
Gain réel des actifs du régime	426 426	946 736
Cotisations de l'employeur	466 278	466 215
Cotisations des employés - services actuels	309 374	315 182
Prestations versées	(232 904)	(480 461)
Juste valeur des actifs du régime, à la fin de l'exercice	9 871 584 \$	8 902 410 \$

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015

5. Avantages sociaux futurs (suite)

c) Obligations au titre des prestations constituées

	2015	2014
Obligations au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	8 232 205 \$	7 068 189 \$
Coût des services actuels	785 810	677 641
Frais d'intérêts	467 976	447 924
Prestations versées	(232 904)	(480 461)
Gain actuariel	—	518 912
Obligations au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	9 253 087 \$	8 232 205 \$

d) Hypothèses

Les hypothèses importantes utilisées pour comptabiliser le régime à prestations déterminées au 31 décembre sont les suivantes :

	2015	2014
Taux d'escompte	5,50%	5,50 %
Taux de croissance de la rémunération	4,50%	4,50 %
Taux de rendement à long terme prévu sur les actifs du régime	5,50%	5,50 %
Taux d'inflation	2,00%	2,00 %

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015

6. Apports reportés de co-commanditaires

Pour certaines des initiatives de financement, la FCASS reçoit des apports de co-commanditaires. La FCASS constate les produits de ces apports quand les fonds sont dépensés. La nature et les montants relatifs à ces apports affectés sont comme suit :

	2015	2014
Apports contributions reportées de co-commanditaires, au début de l'exercice - net	(19 908) \$	(184 581) \$
Apports reçus au cours de l'exercice	(50 111)	(666 206)
Montants reconnus aux produits	-	27 000
Montants reconnus aux revenus de soutien aux programmes	70 019	803 879
Contributions reportées de co-commanditaires, à la fin de l'exercice - net	- \$	(19 908) \$

Démonstré à l'état de la situation financière de la FCASS comme suit :

	2015	2014
Apports à recevoir de co-commanditaires :		
Instituts de recherche en santé du Canada	- \$	20 670 \$
Autres	-	29 441
		50 111
Apports reportés de co-commanditaires :		
Saskatchewan Health	-	55 297
Autres	-	14 722
	-	70 019
Contributions reportées de co-commanditaires – net	- \$	(19 908) \$

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**
Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015

7. Obligations aux termes des contrats de location-acquisition

	2015
2016	10 800 \$
Moins les montants représentant l'intérêt présumé à 3 %	199
	10 601
Portion à court terme	10 601
Portion à long terme	– \$

L'obligation est garantie par des photocopieuses ayant une valeur aux livres de 10 727 \$.

8. Apports reportés

Tous les apports reportés de la FCASS sont assujettis à des restrictions d'origine externe conformément à l'Accord de financement global. Le revenu provenant des placements des subventions reçues du gouvernement du Canada est également restreint. Par conséquent, ces montants sont reportés et constatés à titre de revenu au fur et à mesure que des dépenses sont engagées. Ainsi, la FCASS n'a jamais de solde d'actif net à la fin de l'exercice.

9. Provision pour placements irrécouvrables

Provision pour irrécouvrabilité

	2015	2014
Provision pour irrécouvrabilité (\$ US)	334 403 \$	414 105 \$
Change par rapport au \$ CA	120 968	66 298
Provision pour irrécouvrabilité (\$ CA)	455 371 \$	480 403 \$

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**
Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015

9. Provision pour placements irrécouvrables (suite)

Provision pour irrécouvrabilité

Les placements de la FCASS comprennent la somme de 910 741 \$ (960 806 \$ en 2014) en voie de liquidation. En 2012, la FCASS a été avisée qu'elle pourrait procéder au recouvrement immédiat de ces placements à un prix réduit de 50 %. Selon cette information, la FCASS a rajusté la provision pour irrécouvrabilité de ces placements du 50 % de leur juste valeur sur le marché.

Suivant la fin de l'exercice, la FCASS a reçue 82 775 \$ suite à la liquidation d'une portion de ses placements.

10. Ventilation des dépenses générales

Les dépenses générales de fonctionnement de 2 062 200 \$ (1 759 200 \$ en 2014) ont été réparties aux différentes fonctions comme suit :

	2015	2014
Collaboration en matière d'innovation et d'amélioration	845 400 \$	591 500 \$
Mobilisation des patients à l'amélioration des services de santé	421 100	386 100
Éducation et formation	381 300	576 200
Évaluation et gestion du rendement	192 300	116 500
Développement des activités	—	88 900
Collaboration sur les régions nordiques et éloignées	222 100	—
	2 062 200 \$	1 759 200 \$

11. Présentation du capital

La FCASS définit son capital comme étant le solde des apports reportés à l'état de la situation financière. Les objectifs de la FCASS en ce qui concerne la gestion de son capital sont de se conformer aux restrictions externes qui financent ses opérations en cours. La FCASS contrôle ses exigences et objectifs en matière de capital par son processus budgétaire, par son processus d'examen des états financiers ainsi que par des révisions détaillées des modalités de son accord avec Santé Canada.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**
Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015

11. Présentation du capital (suite)

La FCASS est aussi assujettie à des restrictions externes sur son capital pour ce qui est du financement du régime de retraite, conformément aux règlements connexes. La FCASS prend en considération ces exigences en suivant les recommandations de financement fournies par l'actuaire. Le Conseil des fiduciaires croit que l'organisation a adhéré à toutes les restrictions qui lui sont imposées par des sources externes. La méthode de la FCASS relativement à la gestion des capitaux est demeurée la même qu'à l'exercice précédent.

12 Instruments financiers et gestion des risques

a) Risque de taux d'intérêt

La FCASS est exposée à un risque de crédit et de taux d'intérêt relativement à ses placements porteurs d'intérêt, comme il est indiqué à la note 2.

b) Risque de crédit

La FCASS est également exposée à un risque de crédit relativement à ses débiteurs. La FCASS atténue son risque de crédit en traitant avec des contreparties solvables. La direction ne croit pas que la FCASS soit exposée à un important risque de crédit associé à ses débiteurs.

La FCASS évalue continuellement ses débiteurs et tient compte des montants irrécouvrables dans la provision pour créances douteuses. À la fin de l'exercice, il ne restait aucun montant à payer au titre des débiteurs.

c) Risque de devises

La FCASS est exposée à un risque de devises associé à ses placements et de ses instruments financiers dérivés, comme il est indiqué à la note 2.

Il n'y a eu aucune variation de ses risques de la FCASS par rapport à l'exercice précédent.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015

13. Engagements

Activités de fonctionnement

La FCASS est tenue de faire des paiements aux termes de contrats de location-exploitation pour ses locaux. Au cours de l'exercice, la FCASS a signé une extension des termes du contrat de location-exploitation jusqu'en mars 2017 s'enlignant avec les subventions de Santé Canada. Aux taux courants pour les frais d'exploitation, le montant du loyer est de près de :

2016	178 662 \$
2017	55 331
	<hr/>
	233 993 \$

Dans le cours normal de ses activités, la FCASS a signé un bail pour ses locaux. Il est habituel dans ce type d'opération que la FCASS, étant locataire, indemnise le bailleur pour les risques et obligations qui pourraient découler de l'utilisation des locaux. Les passifs éventuels pouvant découler de ces indemnisations ne peuvent pas être raisonnablement estimés. La FCASS détient une assurance responsabilité civile afin de minimiser les risques financiers rattachés à ces indemnisations.